



FOPIS
VOPSI



Novembre 2016

Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises
Verband der Organisationen des Personals der Sozialen Institutionen des Kantons Freiburg

ADRESSE DU SECRETARIAT:

Bd de Pérolles 8
Case postale 533
1701 Fribourg
Tél.: 026 309 26 40
eMail: secretariat@fopis.ch
Internet: www.vopis.ch

Membres collectifs: Associations professionnelles et syndicat

AFP/FPV

www.psyfr.ch
Association fribourgeoise des psychologues

AVENIRSOCIAL

www.avenirsocial.ch
Section Fribourg

PSYCHOMOTRICITE SUISSE

www.psychomotricite-suisse.ch
Association des thérapeutes en psychomotricité

ATSF

atsf.ch@gmail.com
Association des travailleurs socioprofessionnels fribourgeois

ARLD

www.arld.ch
Association romande des logopédistes diplômés Section fribourg

GFEP

Groupement fribourgeois des ergothérapeutes et physiothérapeutes

GFMES

www.gfmes.ch
Groupement fribourgeois des maîtres de l'enseignement spécialisé

SSP

www.ssp-fribourg.ch
Syndicat suisse des services publics Région Fribourg

Copyright: www.fopis.ch
Design: bmp-services.ch
Print: bmp-services.ch

Référendum contre la loi sur l'assurance immobilière

La FOPIS a décidé de soutenir le référendum contre la loi sur l'assurance immobilière. En effet, la sortie du personnel de l'ECAB, sans raison valable, fragilise le statut de droit public et, à terme, l'équivalence reconnue par le Conseil d'Etat pour le statut des employés du secteur social. Ce précédent dangereux fragilise ainsi l'ensemble du secteur public et parapublic. Nous appelons le personnel à signer et faire signer le référendum pour défendre nos conditions de travail.

Aujourd'hui l'ECAB, demain l'Hôpital fribourgeois et après-demain le personnel des institutions spécialisées? La FEDE, qui a lancé le référendum, ne veut pas d'un démantèlement du statut de droit public dans le canton. En effet, la situation de l'ECAB constitue un précédent qui peut fragiliser les conditions de travail de l'ensemble du secteur public et parapublic. La raison? Aucun argument digne de ce nom n'a pu être produit pour justifier cette sortie. La seule raison invoquée est la rigidité salariale appliquée par le Service du personnel, qui empêcherait la direction de l'ECAB d'assurer une égalité salariale entre les collaborateurs. Si le problème est bien réel et dénoncé depuis de nombreuses années par les organisations, il est une réalité et une contrainte pour l'ensemble des services de l'Etat. En acceptant cette sortie sur ce simple argument, comment le Conseil d'Etat va-t-il pouvoir le refuser à d'autres, en premier lieu aux établissements autonomes comme l'Etablissement cantonal des assurances sociales, l'Institut de Grangeneuve ou l'Hôpital fribourgeois? Paradoxalement, en acceptant de cautionner cette sortie, le Conseil d'Etat confirme son impuissance à résoudre les problèmes à l'interne. Le risque de contagion constitue le problème le plus aigu. Nous savons que l'Hôpital fribourgeois a demandé de pouvoir sortir son personnel de la LPers, afin de pouvoir faire des économies sur la masse salariale. Ce sont ainsi plus de 3'000 collaborateurs qui quitteraient ainsi le giron de l'Etat.

La multiplication de ces régimes spéciaux dénature le statut de droit public et va forcément engendrer des inégalités de traitement source de frustration parmi les collaborateurs. Elle renforce le trend du «chacun pour soi et moi d'abord», poison de nos sociétés actuelles et fossoyeur de la cohésion sociale. Nous ne comprenons donc pas du tout la décision du Conseil d'Etat qui envoie un signal politique de promotion de l'individualisme alors qu'il est le garant de la cohésion sociale dans ce canton.

La FEDE et les organisations politiques et syndicales critiquent également vertement la méthode utilisée pour mener ce projet. En effet, les partenaires sociaux n'ont été associés aux démarches que très tardivement, une fois le projet complètement bouclé. La direction de l'ECAB s'appuie sur l'acceptation de son personnel pour justifier sa demande: c'est évidemment facile après avoir fait miroiter des augmentations de salaires.

Mais le personnel n'a pas pu entendre les organisations syndicales et être informé des problèmes engendrés par une telle sortie. Une consultation formelle a certes été organisée par le Conseil d'Etat, mais celui-ci n'a pas tenu compte des remarques formulées par les organisations de personnel. Il n'a pas non plus respecté le processus de négociation conclu avec la FEDE et a transmis le projet au Grand Conseil sans l'avoir rediscuté comme cela est convenu.

Pour toutes ces raisons, la FOPIS soutient le référendum. Nous devons signifier au Conseil d'Etat et aux entités de l'Etat et du secteur subventionnés qu'ils doivent respecter les procédures. Il n'est pas admissible que de telles démarches soient menées sans une participation étroite des partenaires sociaux.

Nous devons défendre notre statut et la solidarité dans le secteur public. **Signez et faites signer le référendum à vos proches et à vos collègues. Attention une feuille par commune!**

Bernard Fragnière, secrétaire général ad interim FOPIS



La FOPIS est orpheline de l'un des siens et non des moindres. **Pierre-Yves Oppikofer** est décédé subitement le mercredi 17 août à son domicile, à 61 ans. C'est une personne d'une richesse extraordinaire et d'une profonde humanité qui nous quitte.

Depuis une dizaine d'années, Pierre-Yves s'engageait sans compter au sein de notre fédération. Il avait rejoint le secrétariat commun FEDE FOPIS lors de sa création, en février 2007. Secrétaire général de la FOPIS, il était également le suppléant du président de la FEDE.

Avec lui, nous perdons non seulement un collègue de grande valeur, mais surtout un homme tout à fait remarquable. C'était un modèle, tant il avait su rester, tout au long de son engagement, fidèle à ses convictions de justice et solidarité. Il n'était pas seulement un défenseur de ces valeurs au sein de la société et du monde du travail : on percevait en lui, au quotidien, à quel point il les vivait de manière cohérente dans sa vie personnelle.

Pierre-Yves était également un modèle de respect des autres. Il avait des qualités d'écoute hors norme. Il défendait ses membres, et ses idées, avec une conviction totale, mais toujours dans le calme et le respect de tous ses interlocuteurs, sans jamais chercher à imposer son point de vue par la force. Par-dessus tout, il respectait les règles de la démocratie, en acceptant les décisions prises par les instances dans lesquels il évoluait.

Grâce à cette attitude, Pierre-Yves a gagné non seulement le respect mais l'estime de tous, y compris de ses adversaires. Il était très écouté par les comités dans lesquels il s'engageait, ainsi que par l'ensemble de ses partenaires. Lorsqu'il y avait des décisions difficiles à prendre, il était toujours l'homme de bon conseil, capable de prendre du recul et d'analyser les situations avec calme et sérénité. Il était également l'homme qui atténuait les tensions et les conflits en ayant à cœur de rassembler et de construire des dynamiques collectives.

Pierre-Yves était également un spécialiste du droit du travail qui allait au fond des dossiers et qui défendait la cause des employés avec efficacité et détermination.

LA QUESTION DU MOIS

Salaire 2017

La FOPIS a soutenu les revendications formulées par la FEDE et le SSP pour une augmentation de salaire pour le personnel du secteur public et parapublic. La FEDE demandait 0,8 et le SSP 1,5%. Au final le Conseil d'Etat a prévu dans son budget un montant permettant l'octroi d'une augmentation de 0,4%. Il arrêtera définitivement la décision au début décembre après publication de l'IPC de décembre. La FOPIS veillera à ce que le Conseil d'Etat affecte une partie du bénéfice de l'année 2016 pour le personnel en retour des efforts fournis par celui-ci à l'assainissement des finances cantonales.

Du nouveau au secrétariat:

Nous formulons tous nos meilleurs vœux à Marianne Rege qui, après avoir oeuvré en qualité de secrétaire administrative de décembre 2009 à septembre 2016, prend une retraite bien méritée!

et

Nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, Francesca Rezzonico Corpataux qui a rejoint le secrétariat début octobre!

Le comité de la FOPIS vous remercie de votre confiance et vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Mais vraiment, pour tous ceux qui l'ont côtoyé, ce n'est pas l'excellent professionnel qui manquera le plus, mais l'ami cher à la personnalité exceptionnelle, d'une discrétion et d'une fidélité à toute épreuve.

A ta famille qui te pleure nous adressons toutes nos condoléances.

Avec toute notre amitié

Tes collègues